

Coalition de la région de Durham contre la traite des personnes

Mandat – septembre 2023

[Objet](#)

[Mandat](#)

[Principes directeurs et valeurs](#)

[Buts et responsabilités](#)

[Processus décisionnel](#)

[Confidentialité](#)

[Exigences générales et modalités d'adhésion](#)

[Responsabilités des membres](#)

[Adhésion](#)

[Révocation de l'adhésion](#)

[Reddition de comptes](#)

[Ordre du jour et structure des réunions](#)

[Demande d'adhésion](#)

Objet

La Coalition est un groupe diversifié et multisectoriel, constitué de fournisseurs de services et de survivantes et survivants de la traite des personnes. Le regroupement a été fondé en réponse au nombre alarmant de cas de traite des personnes recensés dans la région de Durham. La Coalition est le fruit d'une collaboration intersectorielle, reposant sur des ententes entre plus de 30 organismes partenaires déterminés à prévenir la traite des personnes et à soutenir les victimes. Ces organismes conjuguent leurs efforts pour fournir des services centrés sur la personne, un soutien dans tous les domaines, ainsi qu'une défense des intérêts des victimes. Cet encadrement chaleureux atténue les effets des traumatismes subis par les survivantes et les survivants et est devenu la pierre angulaire du modèle de la Coalition.

Mandat

Nous travaillons de concert pour prévenir, perturber et éliminer la traite des personnes. Nous revendiquons des services inclusifs, anti-oppressifs, et soucieux des traumatismes et des besoins des survivantes et des survivants.

Principes directeurs et valeurs

Les membres de la Coalition ont chacun leur propre mandat, mais partagent des principes et des valeurs qui guident leurs interventions et leurs démarches de prévention. Les organismes membres s'engagent à offrir des services en fonction des valeurs fondamentales suivantes ou à travailler *activement* à leur mise en place :

Approche

1. Priorité aux survivantes et survivants
 - Proposer des programmes et des services correspondant aux expériences vécues des survivantes et survivants;
 - Accorder la priorité aux besoins tels que déterminés par les survivantes et survivants;
 - Exercer le rôle de partenaire essentiel des survivantes et survivants.

2. Approche relationnelle
 - Constater que la traite des personnes est un crime relationnel qui nécessite une réponse relationnelle;
 - Viser avant tout à répondre aux besoins physiologiques et de sécurité des survivantes et survivants, afin de rompre leur dépendance à l'égard des trafiquants pour satisfaire à leurs besoins fondamentaux;
 - Bâtir une relation thérapeutique et fondée sur la confiance en fournissant aux survivantes et survivants des services et des ressources sans rien attendre en retour.

3. Lentille soucieuse des traumatismes
 - Adopter un point de vue soucieux des traumatismes; comprendre que les personnes touchées par la pauvreté, des traumatismes intergénérationnels, des abus sexuels ou une implication dans le système de protection de l'enfance ou de justice pénale courent un risque considérablement accru de traite, et constater que ces systèmes ont un impact disproportionné sur les membres de groupes marginalisés;
 - Bâtir progressivement des relations de confiance en misant avant tout sur l'écoute active;
 - Minimiser le nombre de fois où les survivantes et survivants doivent raconter leur histoire;
 - Veiller à ce que les membres du personnel, les étudiants et les bénévoles qui soutiennent les survivantes et survivants reçoivent une formation sur les services soucieux des traumatismes.

4. Priorité à la clientèle

- Collaborer, communiquer et nouer des partenariats robustes pour fournir des services complets, intégrés, coordonnés et multisectoriels;
- Fournir un continuum de soins pleinement adaptés à l'état psychologique, social et physique des survivantes et survivants;
- Proposer, dans la mesure du possible, un accompagnement individuel et personnel lors des transferts vers d'autres fournisseurs de services, afin de rehausser la confiance de celles et ceux qui naviguent parmi plusieurs services.

Pratiques

Les membres de la Coalition adhèrent entièrement aux principes suivants :

- Lutte contre le racisme et l'oppression
 - Prendre conscience du contexte du colonialisme, du patriarcat et du racisme systémique entourant la traite des personnes et revendiquer des changements systémiques;
 - Reconnaître que les personnes qui s'identifient comme Autochtones, noires ou de couleur (PANDC) sont touchées de manière disproportionnée par la violence et la traite des personnes;
 - Assurer la représentation des PANDC au sein de la Coalition en tant que partenaires essentiels, et honorer leurs voix et leurs modes de connaissance comme primordiaux dans tous les efforts de lutte contre la traite;
 - Mettre les survivantes et survivants en relation avec les services culturellement adaptés qui sont les mieux à même de répondre aux besoins qu'ils ont eux-mêmes définis;
 - Promouvoir activement l'apprentissage continu, la sécurité culturelle, la diversité, l'équité et l'inclusion;
 - S'engager à fournir une formation complète sur la lutte contre le racisme et l'oppression ainsi que sur les soins tenant compte des traumatismes.
- Équité
 - Comprendre de quelle façon les intersections de facteurs dont le statut socioéconomique, la race, la classe sociale, le genre, le sexe, la sexualité, la santé, les capacités, le lieu de résidence, la culture et le statut de réfugié ou d'immigrant se conjuguent à des systèmes de discrimination historiques ou actuels plus larges comme le colonialisme et la mondialisation et ont une incidence disproportionnée sur certaines personnes et communautés;
 - Reconnaître que l'intersectionnalité des facteurs susmentionnés peut se traduire par des obstacles accrus pour les survivantes et survivants de la

traite des personnes issus de communautés marginalisées, y compris les Autochtones, les réfugiés, les immigrants, les personnes sans statut, les personnes handicapées et les membres de la communauté bispirituelle, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer, en questionnement ou ayant une autre orientation ou identité sexuelle (collectivement, les personnes 2ELGBTQIA+);

- Adhérer, en tant que Coalition, au principe de l'action individuelle et de l'action collective pour soutenir l'apprentissage permanent, l'accessibilité, l'équité, la diversité et l'inclusion, le tout afin de réduire les obstacles pour l'ensemble des groupes de la société.

- Féminisme
 - Reconnaître que les femmes, les filles et les personnes ayant diverses identités de genre sont touchées de manière disproportionnée par la violence et la traite des personnes;
 - Reconnaître que les femmes autochtones et noires ont été touchées de manière disproportionnée par la violence en raison de la discrimination systémique, de la sexualisation excessive des femmes PANDC et des effets de la colonisation;
 - Reconnaître les intersections de la violence fondée sur le genre, de la traite des personnes, et de la disparition ou de l'assassinat de femmes et de filles autochtones, ainsi que de personnes bispirituelles.

- Réduction des méfaits
 - S'adapter à la situation de chaque personne, avec compassion, compréhension et connaissance, en fournissant le soutien et les ressources qui lui permettent d'établir des liens positifs, peu importe l'avancement de sa démarche de changement ou ses choix personnels;
 - Soutenir la planification de la sécurité, et ce, même si la personne demeure impliquée dans la traite des personnes ou le commerce du sexe, poursuit une relation de couple malsaine, continue à consommer des substances, et ainsi de suite;
 - Accepter que toute décision, y compris celle de sortir de la traite des personnes ou de consommer des substances, est individuelle; faire en sorte que le soutien ne soit pas subordonné à ces décisions; et reconnaître qu'il demeure possible de prendre des mesures favorisant la sécurité (par exemple, pratiquer un travail sexuel plus sûr ou consommer des substances en présence d'autres personnes);
 - Reconnaître que la consommation de substances est un mécanisme d'adaptation courant; ne pas demander ou exiger l'abstinence comme condition d'accès aux services; et favoriser la sécurité en préconisant une consommation à moindre risque.

Buts et responsabilités

- Forger des partenariats durables dans le cadre d'une approche intersectorielle visant à soutenir les survivantes et les survivants
- Fournir une plateforme de collaboration entre les organismes communautaires, les services policiers, les fournisseurs de services sociaux, le personnel de la santé et les victimes de la traite
- Renforcer la capacité des parties prenantes à reconnaître les situations de traite des personnes, à intervenir et à soutenir les victimes à l'échelle communautaire
- Fournir des programmes de sensibilisation et de prévention fondés sur des données probantes, holistiques et culturellement adaptés
- Défendre et promouvoir les initiatives menées par les survivantes et les survivants et être un carrefour pour la mise en commun de renseignements et de ressources
- Travailler avec l'ensemble de la communauté pour renforcer la capacité locale à répondre aux besoins des survivantes et des survivants
- Assurer la liaison entre les groupes locaux, régionaux, nationaux et même internationaux qui agissent dans le domaine

Processus décisionnel

Le consensus est le mode décisionnel privilégié. Au besoin, le vote peut avoir lieu en personne ou par voie électronique. Chaque organisme membre dispose d'une voix. La règle est celle du vote majoritaire, c'est-à-dire que l'adoption d'une proposition nécessite un vote favorable à 50 % + 1.

Confidentialité

- Les membres s'engagent à protéger et à garantir la confidentialité de toute information concernant les personnes recevant des services. Lorsque les discussions portent sur des exemples de cas, les renseignements doivent être anonymisés et toutes les précautions doivent être prises pour protéger la vie privée des bénéficiaires de services.
- Les membres ne divulguent aucune information de nature confidentielle concernant les activités de la Coalition à l'extérieur du cercle des membres.
- La Coalition reconnaît et respecte les mesures de protection de la confidentialité mises en place par chacun des organismes membres.

Exigences générales et modalités d'adhésion

- Les membres se conforment à l'accord de confidentialité de la Coalition.
- Les membres défendent et soutiennent le mandat, les objectifs, les buts et les principes directeurs de la Coalition.
- La Coalition accueille l'adhésion de survivantes et de survivants à titre individuel, ainsi que d'organismes issus de l'ensemble des secteurs engagés à mettre fin à la traite des personnes, y compris les représentantes et représentants :
 - d'organismes fournissant des services directs aux victimes et aux survivantes et survivants de la traite des personnes, à l'échelle nationale ou internationale;
 - d'agences qui appuient les organismes fournissant des services directs aux personnes impliquées dans la traite des personnes;
 - des instances gouvernementales qui participent à l'élaboration des politiques et au financement des mesures de soutien;
 - du secteur de la protection et du bien-être de l'enfance;
 - des forces de l'ordre;
 - d'organismes de soins de santé, de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie;
 - du milieu de l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire;
 - du secteur de la justice;
 - du secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Responsabilités des membres

- S'engager à assister régulièrement aux réunions et, en cas d'absence, déléguer une personne pour y assister en leur nom
- Fournir des mises à jour sur les services qui relèvent de leur compétence
- Participer activement et apporter une contribution aux projets de la Coalition, y compris en siégeant à un ou à des sous-comités
- Garder à jour les coordonnées de leurs représentantes et représentants, y compris de ceux siégeant à des sous-comités
- Respecter la diversité et les opinions divergentes
- Agir à la fois collectivement et en collaboration avec les représentantes et représentants d'autres organismes
- Proposer des pratiques exemplaires
- Désigner des personnes ayant un pouvoir décisionnel pour assister aux réunions
- Limiter la représentation à un (1) membre du personnel, à moins que la Coalition juge nécessaire et opportun d'augmenter la représentation d'un organisme donné (ce serait le cas, par exemple, de services ou d'équipes ayant des objectifs substantiellement différents, comme le Centre Pinewood et le Service des urgences/Domestic Violence and Sexual Assault Care Centre de Lakeridge

Health; de situations où la participation de plusieurs survivantes et survivants garantit une représentation adéquate; ou de fonctions précises qui assurent le bon fonctionnement des activités de la Coalition).

Adhésion

- La candidature de survivantes et survivants qui souhaitent devenir membres à titre individuel devrait être appuyée par un organisme partenaire en mesure de confirmer que la personne est prête à participer aux activités de la Coalition et que sa participation n'aura pas de conséquences négatives pour elle, pour son parcours de guérison, ou pour d'autres survivantes ou survivants.
- Les organismes doivent soumettre une demande d'adhésion et obtenir l'appui de deux (2) organismes membres de la Coalition (membres de la direction ayant le pouvoir de signature), en plus de satisfaire à toutes les exigences énoncées dans le formulaire d'adhésion.

Révocation de l'adhésion

- En cas de préoccupations concernant le respect, par un membre individuel ou organisationnel, des principes directeurs, des valeurs ou des conditions d'adhésion de la Coalition, tout membre peut présenter, lors d'une réunion, une proposition visant à procéder à un vote sur la révocation de l'adhésion de la personne ou de l'organisme en question.
- La révocation requiert un vote majoritaire de 50 % + 1. La personne ou l'organisme visé par le vote de révocation n'a pas droit de vote sur cette question.
- La personne ou l'organisme visé par le vote de révocation est informé de la tenue du vote au préalable, ainsi que des motifs à l'appui de la demande de révocation.
- À la suite du vote, la personne ou l'organisme visé est informé par écrit du résultat du vote et de la décision finale de la Coalition. L'avis écrit est signé par les représentantes ou représentants d'au moins deux organismes membres.
- Un membre individuel ou organisationnel qui assiste à moins des deux tiers (2/3) des réunions annuelles (par exemple, moins de 4 réunions sur 6) est présumé se retirer de la Coalition.

Reddition de comptes

- La Coalition tient les procès-verbaux de ses réunions. Les décisions et mesures à prendre y sont consignées afin d'en contrôler l'exécution et à des fins de référence ultérieure.
- Les procès-verbaux sont envoyés aux membres par courriel après chaque réunion. Ils sont soit approuvés tels quels ou après modification, par consensus de la Coalition.
- La Coalition garde à jour un registre des membres et de leurs coordonnées.
- Les membres examinent le présent mandat tous les deux ans (vers les mois de septembre ou d'octobre), ou ponctuellement sur recommandation des membres.

Fonctions clés

Présidence

Les membres de la Coalition ont déterminé par consensus les conditions suivantes s'appliquant à la présidence :

- La présidence est confiée à un organisme plutôt qu'à une personne à titre individuel. De cette façon, l'organisme président est en mesure de réaffecter ces fonctions en cas de roulement de personnel.
- La présidence s'acquitte de l'ensemble des fonctions décrites ci-dessous.
- La présidence est confiée à un organisme qui offre des services en matière de traite des personnes et qui bénéficie d'une relation étroite et productive avec les organismes partenaires qui interviennent directement dans ce domaine, dont le Service de police de la Région de Durham.

Les membres de la Coalition ont déterminé par consensus que Services aux victimes de la région de Durham continuerait à assurer la présidence, compte tenu de son offre de programmes de prévention de la traite des personnes et d'intervention; de ses partenariats dans la région et à l'extérieur, y compris avec les services policiers; et de son rôle au sein de plusieurs systèmes entourant la lutte à la traite des personnes.

La présidence exerce les fonctions suivantes :

- Planifier et diriger les réunions
- Préparer et distribuer un ordre du jour, ainsi que les procès-verbaux des réunions précédentes
- Garder à jour une liste des mesures à prendre déterminées par la Coalition
- Inclure les sujets de préoccupation des membres de la Coalition à l'ordre du jour à des fins de discussion
- Conserver des copies papier des demandes d'adhésion, des procès-verbaux et des autres documents pertinents
- Garder à jour la liste des membres et leurs coordonnées
- Veiller à ce que les demandes d'adhésion soient examinées et approuvées ou refusées par au moins deux organismes membres
- Soutenir le fonctionnement et la maintenance du site Web ArrêtTP, y compris les efforts visant à obtenir un financement pour assurer sa pérennité

Ordre du jour et structure des réunions

- La Coalition tient généralement de 4 à 6 réunions par an, de septembre à juin, en fonction des besoins et du calendrier qu'elle détermine.
- Le lieu de réunion est déterminé par consensus ou, si nécessaire, par vote majoritaire (50 % + 1).

- La structure des réunions peut varier, mais elle comprend généralement les points suivants à l'ordre du jour :
 - ❖ Détermination de la ou du secrétaire de séance qui rédigera le procès-verbal
 - ❖ Présences et absences
 - ❖ Reconnaissance territoriale
 - ❖ Déclarations de conflits d'intérêts
 - ❖ Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
 - ❖ Questions soulevées et points d'action
 - ❖ Mises à jour au sujet de la Coalition et des sous-comités
 - ❖ Mises à jour des membres concernant la traite des personnes ou des modifications à leurs programmes
 - ❖ Exemples de cas (anonymes)
 - ❖ Date de la réunion suivante et points à l'ordre du jour

Les présentations d'organismes ou de fournisseurs externes au sujet de leurs programmes ou services ne devraient être autorisées qu'à la suite d'une vérification approfondie, menée par un ou des membres, pour confirmer que les valeurs et les principes véhiculés par l'organisme ou le fournisseur correspondent au mandat de la Coalition.